



LIVRET D'ACCUEIL des Bénévoles dans l'Association



Bienvenue dans notre association

Nom de l'association :

Le mot d'accueil ...

Photo

"Est bénévole toute personne qui s'engage **librement** pour mener une **action non salariée** en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial"

Définition provenant d'un avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association.
Son engagement est libre

Présentation de l'association

Qui sommes-nous ?



Pour en savoir plus, découvrez notre projet associatif

Nos valeurs

Notre histoire

Nos missions et actions



Pour en savoir plus, découvrez notre dernier rapport d'activités



Photo



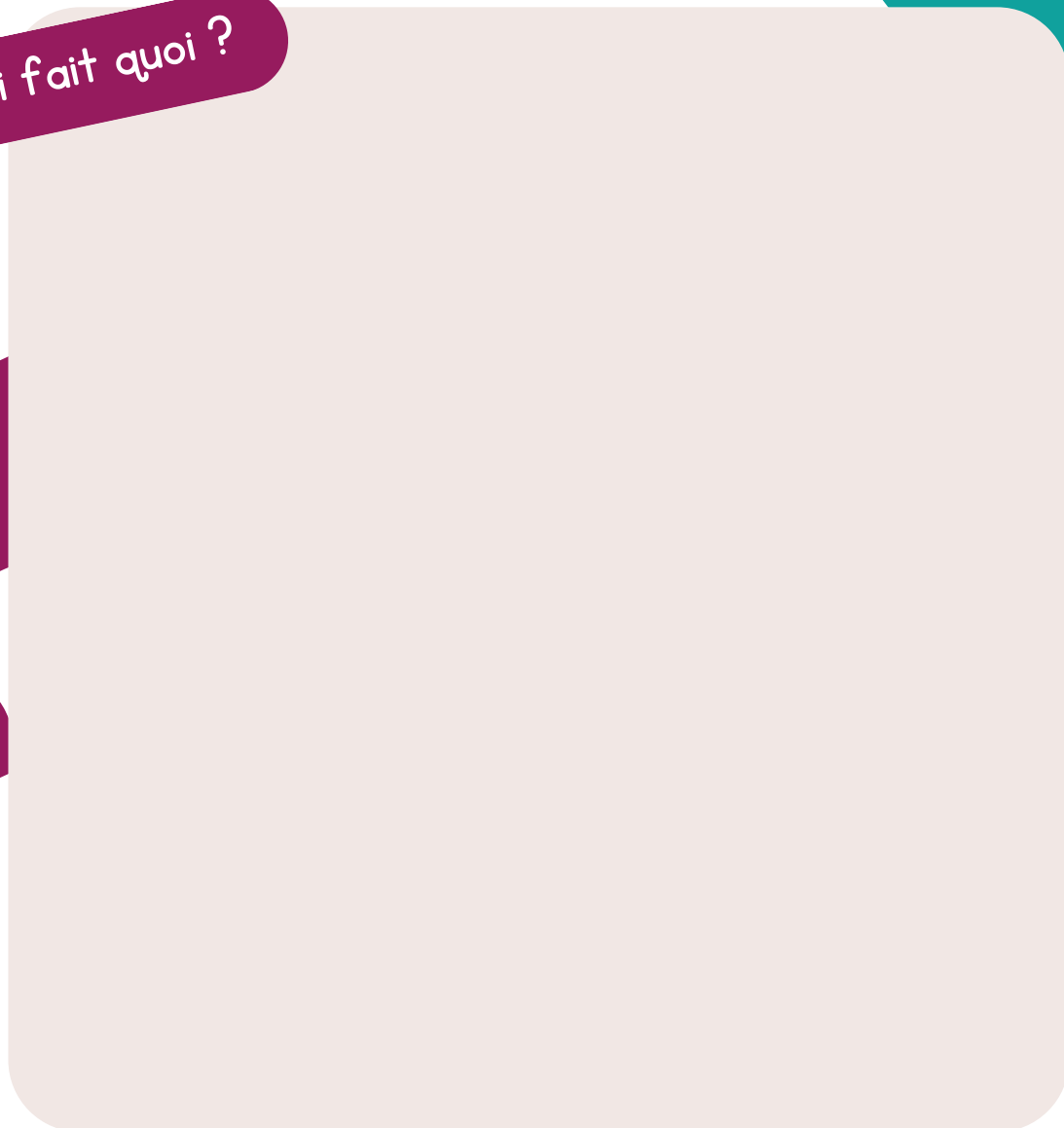
Photo



Photo

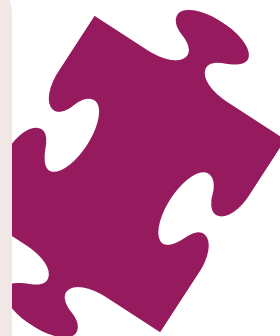
Organisation de l'association

Qui fait quoi ?



Exemples de missions bénévoles
Besoins de l'association

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



Informations pratiques



Blank space for location information.



Blank space for phone number.



Blank space for social media information.



Blank space for website information.



Qui contacter ?

Blank space for contact names.

Quelques contacts



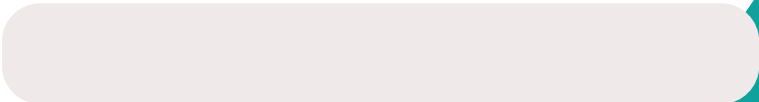
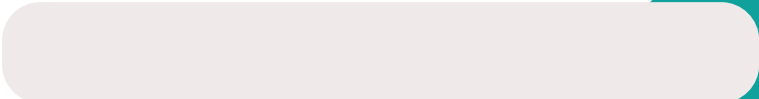
Blank space for contact details.

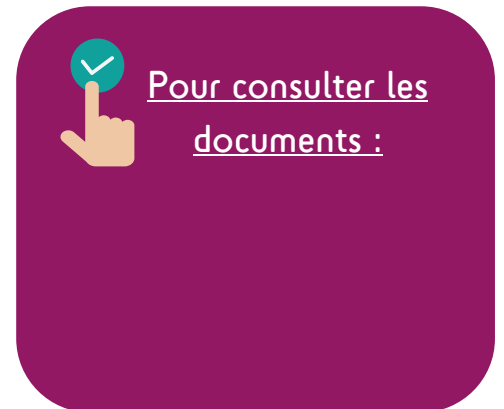
Blank space for contact details.

Blank space for contact details.

Documents utiles



- Statuts
- Règlement intérieur
- Rapports d'activités
- Organigramme/Trombinoscope
- Glossaire des acronymes
- Bulletin d'adhésion
- Dépliant de présentation
- Projet associatif
- Fiche de demande de frais kilométriques
- 
- 



Nos engagements

L'association s'engage

(assurance, frais kilométriques, formation, information...)

Le bénévole s'engage



L'activité bénévole est librement choisie : il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la charte du bénévolat

Lien Guide du bénévolat :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benivolat.pdf

Mon bénévolat

Mon arrivée au sein de l'association

(Soirée d'accueil, date d'arrivée...)

Matériel mis à disposition

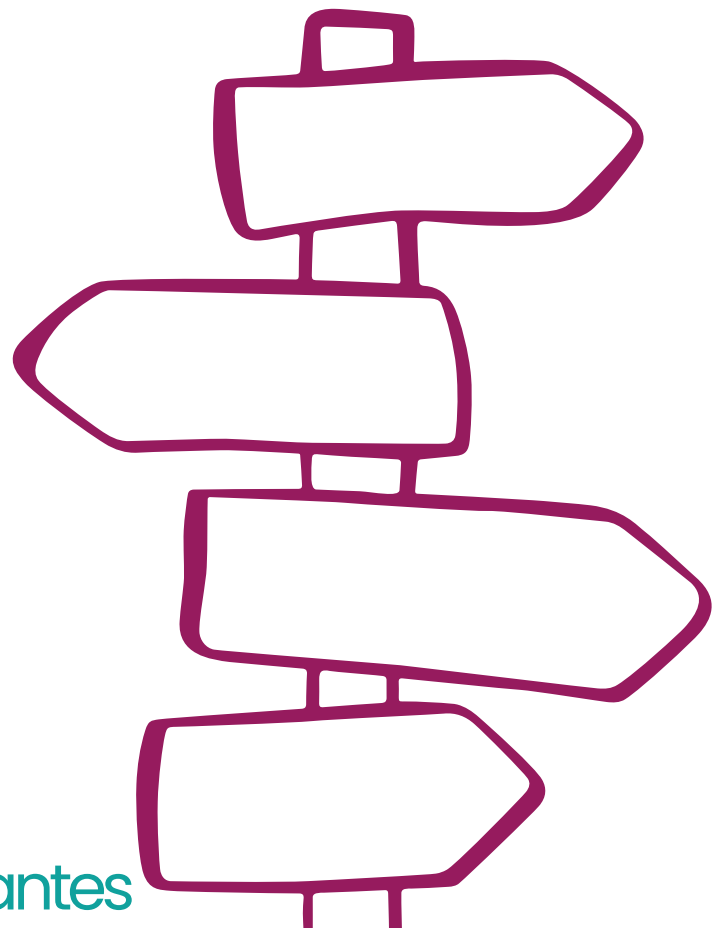
[Empty rounded rectangular box for equipment information]

Référent (e.s)

[Empty rounded rectangular box for contact information]

Autres informations importantes

[Large empty rounded rectangular box for additional information]



Formation des bénévoles

Lorsque vous arrivez dans l'association et tout au long de votre engagement, vous pouvez ressentir le besoin d'être accompagné pour exercer au mieux votre/vos missions. Diverses formations sont à votre disposition pour développer vos compétences et sécuriser votre engagement. Celles-ci peuvent vous être proposées au sein même de votre association, ou par d'autres structures.

1 Formations proposées par l'association



2 Formations proposées par des organismes

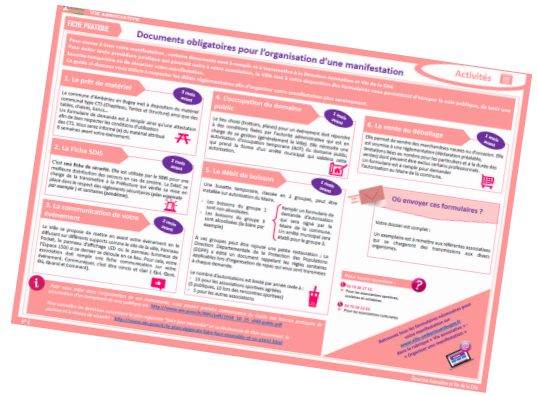
Proposer aux bénévoles de se former dans le cadre de leur mission associative, c'est également leur offrir une forme de valorisation qui favorise le développement de leurs compétences. Pour cela, il est possible de participer aux formations à destination des bénévoles associatifs et proposées par :

- La Ville d'Ambérieu dans le cadre de la sécurité incendie dans les bâtiments municipaux utilisés.
DAVC : 6-8 rue du Savoir - 01500 AMBERIEU EN BUGEY - 04.74.38.23.85 - Bâtiments sportifs
- Le CDOS de l'Ain - 14 rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE tel : au 04 74 45 11 27
site internet : <https://ain.franceolympique.com/accueil.php> - email : contact@cdos01.com
- L'AGLCA : Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 allée des Brotteaux - CS70270 - 01006 Bourg-en-Bresse cedex - 04 74 23 29 43 - site internet : <http://www.aglca.asso.fr/>

3 Des outils d'accompagnement au sein de la vie associative

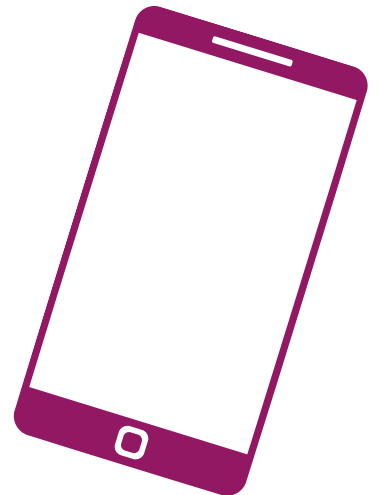
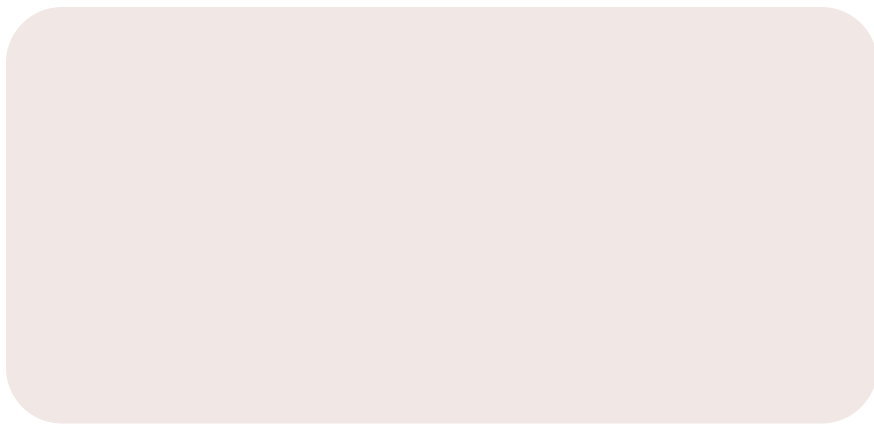
> Fiches pratiques

<https://www.ville-amberieuenbugey.fr/-Fiches-Pratiques-associatives-.html>



> Organiser une manifestation

↪ Au sein du club :



↪ Au sein de la Vie associative :

Coordonnées de la Direction Animation et Vie de la Cité :

- 04 74 38 23 85
- davc@ville-amberieuenbugey.fr
 - Espace 1500
 - 6 rue du Savoir
 - 01500 Ambérieu-en-Bugey

↪ Au sein du site internet de la ville :

www.ville-amberieuenbugey.fr

Rubrique "culture-sports-vie associative"



Valoriser mon bénévolat

Valoriser votre expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de vos projets personnels et professionnels. Les compétences que vous avez développées grâce à votre implication au sein de l'association peuvent être un atout pour vos recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.

Je suis bénévole
et vous ?



Le Compte personnel d'activité (CPA)

Le **compte d'engagement citoyen** (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de service en ligne gratuite du Compte personnel d'activités (CPA). Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur. L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240€ sur votre CPF varie selon l'activité réalisée. Au choix du bénévole, ces heures peuvent servir pour des formations professionnelles ou des formations de bénévole.

- Consulter mon CPA : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>
- Le CEC : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>
- Le congé d'engagement : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/conge_engagement.pdf

La validation des acquis d'expérience (VAE)

Depuis 2002, la validation des acquis d'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut vous permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...).

La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.

- Auto-évaluer ses compétences : <https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>

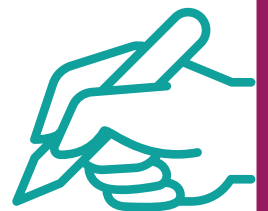


Le passeport bénévole

Le Passeport bénévole est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises. Il est proposé par France Bénévolat et est reconnu par de grands organismes publics. Pour en savoir plus :

<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

Mes notes



Calendrier 1er semestre



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	
30				30		30		30		30	
31				31				31			

Calendrier 2nd semestre



Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	
30		30		30		30		30		30	
31		31				31				31	